



COMPTE-RENDU

CONSEIL D'ADMINISTRATION visioconférence

06 juin 2020

Le Secrétariat général

Diffusion : Conseil d'administration, membres d'honneur, ligues régionales, Direction Technique Nationale, personnel fédéral, Etienne Thobois

Le présent compte-rendu a été adopté en séance du 04 juillet 2020.

Membres du Conseil d'administration : David Angelats, Francelyse Brun-Adam, Florent Chayet, Valérie Contoz, Patricia Corti, Stéphane Corvée, Malice Devergies, Magali Godin, Nathalie Huet, Emmanuel Justafre, Julien Laffay, Patrice Lannoy, François Machavoine, Jean-Michel Richard, Jean-Marc Serfaty, Thierry Stempfel, Bach-Lien Tran

Excusés : Christian Barthel, Philippe Le Van, Catherine Levasseur

Absents : Stéphanie Goeneutte, Aude Le Gallou, Olivier Place, Bruno Ressouche

Invités : Paul-André Tramier (Président d'honneur), Raphaële Terquem (CAC), Alicia Volant (expert-comptable)

Assistent : Céline Berton (DS), Pascal Bildstein (DC), Philippe Limouzin (DTN)

0. Validation des comptes-rendus des Conseils d'administration des 02-05 mai et du 16 mai 2020

■ **Vote n°1 : validation du compte-rendu du CA des 02 et 05 mai 2020**

Nombre de votants : 17 voix / **17 voix pour**

Adoption à l'unanimité

■ **Vote n°2 : validation du compte-rendu du CA du 16 mai 2020**

Nombre de votants : 17 voix / **17 voix pour**

Adoption à l'unanimité

1. Communication du Président

Le Président informe de l'actualité :

- BWF : participation à une visioconférence pour organiser l'AG annuelle qui se tiendra exceptionnellement par visioconférence.
- CNOSF : tenue de l'AG le 29 juin 2020.
- Relations entre les fédérations délégataires et affinitaires : proposition d'un code de bonne conduite par Denis Masseglia qui n'est pas acceptable pour les fédérations délégataires. Constitution d'un groupe de travail mené par le Président de la FFT pour établir un code de loyauté.
- Le Président informe le CA sur le fait que la FFBaD s'est clairement exprimée quant à l'obligation de licencier tous les membres des sections et des clubs affiliés à la FFBaD ; la fédération étant ouverte à des signatures de convention avec les fédérations affinitaires. Possibilité de médiation dans le fonctionnement du CNOSF.
- Conditions de reprise de l'activité : difficultés du fait de ne pas faire partie des sports autorisés à la sortie du confinement et ce, malgré la forte implication et mobilisation, auprès du ministère des Sports, de la FFBaD via son DTN. L'activité « bad en extérieur » est autorisée dans le nouveau guide. Complication sur la reprise en intérieur par rapport au nombre de 10 personnes qui, pour le moment, ne tient pas compte de la capacité d'accueil de l'équipement sportif.

Le DTN informe de la proposition rendue pour le 02 juin sur une pratique sur 4 terrains pour une phase 2 de déconfinement, avant la phase 3 sur une reprise globale. L'impatience de l'ensemble des acteurs est difficile à gérer. Tout a été fait auprès des pouvoirs publics pour la reprise de la pratique.

Jean-Marc Serfaty précise que les évolutions du déconfinement sont clairement identifiées et ce, en fonction des différentes populations.

1.1 Report des dates de l'AG ordinaire et de l'AG électorale

Le Président rappelle les faits suite à la crise sanitaire et propose :

- Le report de l'AG ordinaire en lieu et place de l'AG électorale le 14 novembre dont la date et la réservation de l'amphithéâtre du CNOSF sont arrêtées depuis longtemps.
- Le report de l'AG électorale au 06 mars 2021 (janvier comporte en effet ICN et championnats de France Para-badminton et février des vacances scolaires). Un décret du ministère des Sports autorise, à leur demande unanime, les fédérations à tenir leurs AG électives jusqu'à la fin avril 2021 et la campagne électorale pourrait se dérouler plus sereinement.

Cette proposition fait débat en séance au sein du Conseil d'administration.

■ **Vote n°3 : maintien de la date de l'AG ordinaire les 12 et 13 septembre 2020**

Nombre de votants : 15 voix / 5 voix contre, 2 abstentions, **8 voix pour**

Adoption à la majorité

■ **Vote n°4 : report de la date de l'AG électorale au 12 décembre 2020**

Nombre de votants : **15 voix** / 2 abstentions, **13 voix pour**

Adoption à la majorité

Le report de la date de l'AG électorale reporte d'autant le début de la date de la campagne électorale. Ainsi, la campagne électorale débutera le 12 octobre 2020.

2. Communication du DTN

Le DTN informe de l'actualité :

• **Qualifications**

- Prolongation de la période de qualification olympique avec 6 compétitions pour les valides et une compétition pour le Para-badminton.
- CE paralympique : règles de qualifications françaises édictées avec 3 joueurs par tableau.

• **PPF**

Proposition du PPF qui devra se faire avant le mois d'août pour le présenter à Claude Onesta. Présentation de la version synthétique du PPF.

- Les Clubs Avenir font partie du PPF, la commission annuelle ayant validé 54 Clubs Avenir. Inquiétude sur la remise à plat du PPF au niveau territorial avec la problématique de la reconnaissance des Clubs Avenir et des pôles espoirs. La parité s'installe au fur et à mesure au sein des pôles espoirs avec 38 garçons et 33 filles. Alerte quant au nombre d'athlètes listés sur les pôles espoirs qui est de 37.
- Pôles France Relève :
 - 13 entrées sur le pôle France Relève de Bordeaux et 14 entrées sur Strasbourg.
 - Projet féminin d'accès à la performance HN pour les filles se positionne sur le pôle de Bordeaux.
 - Positionnement de 3 entraîneurs sur Strasbourg et sur Bordeaux : augmentation ratio entraîneurs / athlètes
- INSEP
 - L'INSEP va se restructurer sur les 2 prochaines années pour un accueil à partir de 23 ans.
 - Entrée d'Alex Lanier qui répond à des critères de performance (couloir de performance qui fait apparaître le cheminement des 20 meilleurs joueurs mondiaux).
 - Régulation du recrutement sur l'INSEP.
 - Gros lobbying pour garder le badminton à l'INSEP
- Poursuite du travail sur les territoires avec les agents de développement sur le dispositif 2S2C et sur la carte passerelle
- Dossier ANS avec une implication des CTN en accompagnement des ligues.
- Travaux menés sur le Bac avec Jean-Marc Serfaty et Pierre-Emmanuel Panier.

2.1 Création de disciplines associées

Projet d'évolution vers la création de disciplines associées au sein de la FFBaD avec la création de deux comités nationaux au sein de la FFBaD (racketlon / crossminton). Cela passerait par l'obtention d'une délégation pour le racketlon par l'intermédiaire de la FFBaD, la fédération disposant de la délégation du crossminton depuis 2016.

Une discussion s'engage en séance, il en ressort :

- La nécessité que tout ce qui se rapproche du badminton, les différentes formes de pratique de raquette, doit appartenir à la grande famille du badminton.
- L'importance de faire connaître le badminton dès la maternelle comme le font le tennis et le judo d'autant plus que la fédération dispose d'une mallette pédagogique adaptée.
- L'attention à porter à ces pratiques qui peuvent s'inscrire dans un cadre concurrentiel au badminton.

Le calendrier proposé est le suivant :

- Septembre 2020 : présentation du projet à l'AG
- Avril 2021 : en cas de validation du projet en septembre 2020, création de la FFBaD DA avec la validation des statuts et des règlements spécifiques.

■ **Vote n°5 : projet de création de la fédération avec des disciplines associées**

Nombre de votants : 15 voix / 1 abstention, **14 voix pour**

Adoption à la majorité

■ **Vote n°6 : réécriture des statuts et création de règlements intérieurs spécifiques**

Nombre de votants : **15 voix** / 2 abstentions, **13 voix pour**

Adoption à la majorité

3. Point soumis au vote du Conseil d'administration

3.1 Secteur Financier

3.1.1 Clôture des comptes

- Introduction par Stéphane Corvée, en l'absence du Trésorier pour raison de santé.
Présentation des comptes annuels 2019 pour validation avant présentation en Assemblée générale. Il est rappelé que le budget prévisionnel 2020 avait été voté lors de l'AG d'avril 2019 et il est précisé qu'il a été adopté sur la base des tarifs des licences 2019-2020 (maintien des tarifs).
La crise sanitaire actuelle a fait l'objet de nombreuses interrogations, notamment d'ordre financier. Au vu de l'ensemble des incertitudes, il a été décidé de ne pas effectuer de révision sur ce budget prévisionnel qui est suivi au quotidien.
- Présentation de la clôture des comptes 2019 par Alicia Volant, en qualité d'expert-comptable
 - Les principaux faits marquants sur 2019 sont : la poursuite de la stratégie numérique, la participation fédérale comptabilisée sur une année complète, la FFBaD comme fédération pilote pour la campagne ANS 2019, des subventions complémentaires sur des appels à projets, le versement exceptionnel des aides personnalisées.
 - Evolution des licences 2018-2019 : augmentation de 2 809 licences avec une répartition stable entre jeunes et adultes. A date environ 2 100 licenciés en moins sur 2019-2020 prise en compte de la partie des 4/12^{ème} comptabilisée de septembre à décembre 2019
 - L'exercice 2019 se clôture par un bénéfice de 449.107,61€ qui s'explique par :
 - L'affectation aux Championnats d'Europe 2020 : 200.000€,
 - Des recettes supplémentaires pour la participation fédérale : 100.000€,
 - Des actions non réalisées : 149.108€.
 - Présentation et analyse de l'évolution du bilan au niveau de l'actif et du passif.
 - Point sur les conventions d'objectifs qui ne font pas apparaître de fonds dédiés en 2019.
 - Point sur les appels à projets
 - Présentation de l'activité et des résultats de la fédération. Variation de la situation financière par secteur d'activité (association, lucratif et formation) par rapport à 2018 avec un résultat d'exploitation de + 296.000€
 - Explication de la formation du résultat 2019 en résultat net secteur par secteur : produits - charges (recettes / dépenses)
 - Focus sur les IFB présenté par Pascal Bildstein
 - Investissement fédéral de 332.824€ pour 320.000€ budgétés contre 415.000€ en 2018
 - Recettes marketing proches de 1 millions
 - Record de billetterie avec 322.755€ de recettes
 - Fiabilité sur les budgets des recettes et bonne maîtrise des dépenses malgré le fait que le Prize Money, qui est conséquent, est dépendant de la fluctuation dollars / euros
 - Investissement fédéral conséquent mais qui est maîtrisé pour l'ensemble de ses composantes
- Précisions faites sur les techniques comptables concernant les dépenses informatiques comprenant des dépenses d'investissement comptabilisées en immobilisation et amorties sur plusieurs exercices comptables

et des dépenses comptabilisées en charges telles que la maintenance évolutive des applications et les petites évolutions.

3.1.2 Affectation du résultat

Le résultat de l'exercice est de 449.108€.

■ **Vote n°7 : approbation des comptes 2019**
Nombre de votants : 17 voix / **17 voix pour**
Approbation à l'unanimité

Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

- Provisions championnats d'Europe 2020 : 200.000€
- Report à nouveau : 249.108€

■ **Vote n°8 : affectation du résultat**
Nombre de votants : 17 voix / **17 voix pour**
Adoption à l'unanimité

3.1.3 Intervention de la commissaire aux comptes

Présentation, par Raphaële Terquem commissaire aux comptes, du compte-rendu qui s'inscrit dans le cadre de la finalisation de la mission de certification des comptes annuels. Il a pour objectifs de porter à la connaissance du Conseil d'administration :

- Un rappel des responsabilités de la Direction,
- Un rappel des responsabilités du CAC,
- Le déroulement de la mission,
- L'analyse des procédures de contrôle interne,
- Revue analytique,
- Le programme de travail (points d'audit),
- Le projet de rapport sur les comptes annuels,
- Le projet de rapport spécial sur les conventions règlementées.

Il est souligné que l'audit des comptes annuels a été effectué tardivement cette année, en mars, du fait d'un retard pris dans l'enregistrement des pièces comptables. La poursuite des travaux s'est déroulée, en télétravail, au mois de mai.

Des précisions sont apportées sur la définition du contrôle interne. Des modifications ont été apportées aux procédures administratives et financières, du fait de la restructuration du service financier après le départ de la Directrice financière en avril 2019. Des axes d'amélioration du contrôle interne sont portés à la connaissance du CA.

L'année 2019 a été marquée par une instabilité de l'équipe comptable (arrêt maladie longue durée, départ, recrutement non satisfaisant, arrêt maladie du responsable comptable) qui a rendu la gestion comptable et financière compliquée.

Certification par la commissaire aux comptes que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice.

Aucune nouvelle convention, visée à l'article L.612-5 du Code de commerce, conclue au cours de l'exercice 2019, n'est mentionnée.

3.2 Secteur Diversité des Pratiques

3.2.1 Modifications réglementaires : article 3.4.1 du RGC

Il est nécessaire de modifier le critère de départage en dernier ressort entre plus de deux joueurs dans une poule, puisque l'utilisation du critère de l'âge pour départager les joueurs relève de la discrimination et peut être contestée, car contraire à l'éthique sportive.

Proposition du critère de départage « tirage au sort », car il est objectif et lié au sportif. Il permet également d'écartier les critères discriminatoires tels que l'âge et/ou le sexe. C'est de plus le critère retenu par la BWF.

Vote n°9 : modification de l'article 3.4.1 du RGC avec le « tirage au sort » comme critère de départage

Nombre de votants : 17 voix / **17 voix pour**
Adoption à l'unanimité

3.2.2 Modifications réglementaires : autorisation des tournois

Propositions de modifications du règlement des autorisations de tournois pour la saison 2020-2021 :

- Précisions pour le nombre de JA par salle pour les autorisations des tournois : si 7 terrains, 1 JA et au-delà, 1 JA adjoint supplémentaire par terrain de 7 (article 2.3.2),
- Nouvelle formulation de l'article 2.3.3.

Vote n°10 : modifications réglementaires relatives aux autorisations de tournois (articles 2.3.2 et 2.3.3 du RGC)

Nombre de votants : 17 voix / **17 voix pour**
Adoption à l'unanimité

3.3 Secteur Communication, Événementiel, Marketing

3.3.1 Nouvelle licence – crise sanitaire

Les ligues et les comités départementaux ont été consultés afin de connaître leur position sur la possibilité de permettre aux licenciés, ayant fait une demande après le 1^{er} mars 2020, de bénéficier d'une licence gracieuse pour la saison 2020-2021.

La synthèse des réponses fait état de 43 oui, 6 abstentions, 3 contre, sachant que cette mesure concerne les parts fédération, ligue et comité.

Vote n°11 : proposition de licence gracieuse pour la saison 2020-2021 pour les nouvelles licences prises à compter du 1^{er} mars 2020

Nombre de votants : 17 voix / **17 voix pour**
Adoption à l'unanimité

4. Points d'information / d'actualité des secteurs

4.1 Secteur Territoires Durables

4.1.1 Communication autour de la licence estivale

Point non abordé par manque de temps

4.1.2 Allongement de la phase expérimentale du circuit Para-badminton

Point non abordé par manque de temps

Fin de la séance à 13h30